

# **PLAN LOCAL D'URBANISME DE VERGOIGNAN**

**PIECE 6 – ANNEXES**

**EAU & ENVIRONNEMENT**

**SITE DE PAU**

Hélioparc  
2 Avenue Pierre Angot  
64053 PAU CEDEX 9  
Tel.: +33 (0)5 59 84 23 50  
Fax: +33 (0)5 5984 30 24

**COMMUNE DE VERGOIGNAN**

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE VERGOIGNAN

## PIECE 6.1 – SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

### EAU & ENVIRONNEMENT

#### SITE DE PAU

Hélioparc  
2 Avenue Pierre Angot  
64053 PAU CEDEX 9  
Tel.: +33 (0)5 59 84 23 50  
Fax: +33 (0)5 5984 30 24

**COMMUNE DE VERGOIGNAN**

# **PLAN LOCAL D'URBANISME DE VERGOIGNAN**

## **PIECE 6.1.A – RECUEIL DES SERVITUDES**

### **EAU & ENVIRONNEMENT**

#### **SITE DE PAU**

Hélioparc  
2 Avenue Pierre Angot  
64053 PAU CEDEX 9  
Tel.: +33 (0)5 59 84 23 50  
Fax: +33 (0)5 5984 30 24

**COMMUNE DE VERGOIGNAN**

Servitudes au 06/07/2010

460 VERGOIGNAN

**I4** ÉLECTRICITÉ ÉTABLISSEMENT DES CANALISATIONS ÉLECTRIQUES  
loi du 15 juin 1906 modifiée

*Nécessité de prévenir l'entreprise exploitante au moins 1 mois avant travaux (dossier D.I.C.T. consultable aussi en Mairie)*

Ligne 63 kv MIDOUR - NAOUTOT

Réseau de Transport d'Electricité - GET Béarn

2 rue de Faraday

Z.I. La Linère

64140 BILLERE

**PM1** PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

Code de l'environnement (articles L562-1 à 562-9)

Décret 95-1089 du 5 octobre 1995

*Règlementation ou interdiction de toute type d'occupation ou utilisation des sols selon l'arrêté d'instauration de la servitude.  
Cette servitude se substitue au plan des surfaces submersibles (servitude EL2) lorsqu'il s'agit d'un risque inondation.*

Plan de Prévention des Risques relatif aux Retrait et Gonflement des Argiles

prescrit par arrêté du  
4/11/2005

Direction Départementale des Territoires

19, Place de l'Ancien Foirail

32007 AUCH CEDEX

**T7** RELATIONS AÉRIENNES ZONES HORS DÉGAGEMENT INSTALLATIONS PARTICULIÈRES

Code de l'Aviation Civile

Article R425.9 du Code de l'Urbanisme

*Cette servitude concerne tout le territoire communal à l'exception des zones de dégagement des aérodromes. Sont soumises à autorisation du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre chargé des armées toutes installations de plus de 50 mètres de hauteur hors agglomération et de plus de 100 mètres en agglomération.*

SERVITUDES AÉRIENNES à l'extérieur des zones de dégagement (Installations particulières)

Arrêté du 25.07.1990

DGAC - Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées et du Gers

Aérodrome de Tarbes

Bloc technique

65290 JULLIAN

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE VERGOIGNAN

## PIECE 6.1.B – PLAN DES SERVITUDES

### EAU & ENVIRONNEMENT

#### SITE DE PAU

Hélioparc  
2 Avenue Pierre Angot  
64053 PAU CEDEX 9  
Tel.: +33 (0)5 59 84 23 50  
Fax: +33 (0)5 5984 30 24

**COMMUNE DE VERGOIGNAN**

# **PLAN LOCAL D'URBANISME DE VERGOIGNAN**

## **PIECE 6.2 – ANNEXES SANITAIRES**

### **EAU & ENVIRONNEMENT**

#### **SITE DE PAU**

Hélioparc  
2 Avenue Pierre Angot  
64053 PAU CEDEX 9  
Tel.: +33 (0)5 59 84 23 50  
Fax: +33 (0)5 5984 30 24

**COMMUNE DE VERGOIGNAN**

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE VERGOIGNAN

## PIECE 6.2.A – PLAN DU RESEAU D'EAU POTABLE

### EAU & ENVIRONNEMENT

#### SITE DE PAU

Hélioparc  
2 Avenue Pierre Angot  
64053 PAU CEDEX 9  
Tel.: +33 (0)5 59 84 23 50  
Fax: +33 (0)5 5984 30 24

**COMMUNE DE VERGOIGNAN**

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE VERGOIGNAN

## PIECE 6.2.B – ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

### EAU & ENVIRONNEMENT

#### SITE DE PAU

Hélioparc  
2 Avenue Pierre Angot  
64053 PAU CEDEX 9  
Tel.: +33 (0)5 59 84 23 50  
Fax: +33 (0)5 5984 30 24

**COMMUNE DE VERGOIGNAN**



# **PLAN LOCAL D'URBANISME DE VERGOIGNAN**

## **PIECE 6.2.C – SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS**

### **EAU & ENVIRONNEMENT**

#### **SITE DE PAU**

Hélioparc  
2 Avenue Pierre Angot  
64053 PAU CEDEX 9  
Tel.: +33 (0)5 59 84 23 50  
Fax: +33 (0)5 5984 30 24

**COMMUNE DE VERGOIGNAN**

# SYSTÈME ÉLIMINATION DES DÉCHETS

L'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement) sont gérées par la communauté de communes d'Aire sur l'Adour.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la communauté de communes adhère au SICTOM Ouest du Gers dont le siège est à Nogaro et qui assure la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif.

La commune de Vergoignan compte :

- Des bacs collectifs à couvercle jaune : ils sont strictement réservés aux emballages ménagers à recycler : bouteilles en plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques, petits emballages en carton, journaux et magazines.
- Des conteneurs verts : pour le verre.
- Des bacs collectifs à couvercle marron : pour déposer les sacs d'ordures ménagères.

La collecte se fait 2 fois par semaine (voire 3 en été) et la déchetterie se situe sur la commune du Houga.

Trigone, syndicat mixte de production d'eau potable et de traitement des déchets du Gers s'occupe principalement du traitement des déchets ménagers. En concertation avec le Sictom, le syndicat mixte départemental développe les nouveaux axes de travail et mutualise les sites de traitements, les outils de transports et le personnel pour assurer sa fonction de traitement des déchets à moindre coût pour l'habitant.

Trigone compte ainsi des équipements nombreux gérés en régie directe :

- 6 centres de transfert des ordures ménagères et de la collecte séparative des emballages et papiers/journaux
- 1 centre de tri
- un service de transport constitué de 10 camions et d'environ 200 bennes
- 33 déchèteries (propriété des Sictom et de la ville d'Auch qui en assurent l'accueil et la gestion quotidienne tandis que la gestion et l'évacuation des bennes ainsi que l'élimination des déchets sont gérées par Trigone)
- 3 plateformes de broyage des déchets verts
- une installation de stockage de déchets inertes

3 installations de stockage des déchets non dangereux

À partir du 02 avril 2012, Trigone, devient le site pilote au niveau national pour expérimenter une nouvelle consigne de tri des déchets ménagers. C'est 476 communes, 115 000 foyers, soit 197 122 habitants du Gers et 12 communes des Landes qui sont concernés.

En effet dans le cadre d'un projet piloté au niveau national par Eco Emballages, le Syndicat Mixte a été sélectionné sur l'ensemble de son territoire pour expérimenter une nouvelle façon de trier les déchets. Seront triés et déposés dans le bac de tri (jaune) tous les emballages plastiques ménagers sans distinction : Bouteille, flacon, pot de yaourt, barquette de fruit, sachet de produit surgelé, sac plastique...

# Répartition des rôles entre TRIGONE, ses producteurs, ses adhérents et ses partenaires

